L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI. 10 JUIN 1881.

SPECTACLES BALS &c.

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,
TOUS LES SOIRS,
Par l'Orchestre du
FORT ESPAGNOL.

W. Berchert....Chef d'Orchestre
E. Gewert....Solo de Cornet
G. D'Aquin....Solo de Flûte
O. Jahn....Solo de Clarinette
Prof. Weissenbach....Tambour-Major
Exécutant sur 16 tambours.

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Basin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.
50 billets d'excursion $3,50.
Billets aller et retour 20 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.
Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train feront attention d'obtenir un billet, ou morceau de billet du conducteur pour chaque billet payé.
Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
10 juin—

WEST END.

GRAND CONCERT
Tous les soirs par le célèbre orchestre du
Professeur MOSES,
William Michel ....cornetiste-soliste
Illumination à la lumière électrique.
Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis donné trois heures au préalable.
Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 3 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 10 du soir.
Le dernier train partira de West End à 11 du soir.
Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.
Billets, aller et retour, seulement 15 cents.
C. R. EVANS, Surintendant.
1er mai—

Douzième Festival Annuel
—DU—
4 JUILLET.
Grande Exhibition Pyrotechnique
FESTIVAL et BAL à prix donné par
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane.
—AUX—
FAIR GROUNDS,
LUNDI, 4 juillet 1881.
—Liste des prix.—

1. Belle montre en or à remontoir pour homme. 2. Service à thé et plateau en argent. 3. Boite à bijoux en argent. 4. Bague en diamant solitaire. 5. Collier en or. 6. Panier à gâteaux en argent. 7. Service à thé Chinois d'ornement. 8. Service à crême en argent. 9. Belle montre en or à remontoir pour dame. 10. Pot à eau en argent sur [illegible]. 11. Chaîne de montre en or massif pour homme. 12. Huillier en argent. 13. Beurrier en argent. 14. Montre à clef en or pour dame. 15. Salière et poivrier en argent. 16. Grande boîte de bijoux en argent. 17. Pot à eau en argent. 18. Joli service à thé en porcelaine—44 pièces à bordure dorée. 19. Jeu de flacons à eau de Cologne. 20. Vase à fruits en argent. 21. Vase à noix en argent. 22. Porte-bijoux en argent. 23. Six chemises évaluées à $20 faites sur commande par J. C. Smith, 22 rue St Charles.

Le plus grand feu d'artifice qui se sera jamais vu ici.

Les dames seront admises sur invitation seulement. On peut se procurer des invitations en s'adressant à tout membre de l'Association ou par la boite de la poste 1786. Les prix sont exposés chez M. L. Navra, 129 du Canal. Billets 50 cents. 5 juin—1m—DMerV

QUINZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS AND TRADERS,
37....Rue Carondelet....37

NOUVELLE-ORLÉANS, 18 mai 1881.

Les Directeurs, conformément à la Charte de cette Compagnie, publient l'exposé suivant des affaires de celle-ci pendant l'année fiscale finissant le 30 avril 1881:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur les risques d'incendie	$288,659 92	
Sur les risques de rivière	159,877 13	
Sur les risques maritimes	106,323 08	
		$554,860 13
A déduire les primes non échues 1880-1881	$85,362 00	
Primes rendues	10,337 53	
		$95,699 53
Gain sur les primes net		$459,160 60

PERTES PAYÉES.

Sur les risques d'incendie	$41,868 62	
Sur les risques de rivière	116,169 46	
Sur les risques maritimes	34,205 12	
	$192,243 20	
A ajouter—		
Réassurances	62,523 91	
Escomptes	56,982 50	
Taxes d'Etat et de ville	18,864 62	
Bureau des Assureurs de la N. O.	6,035 96	
Dépenses générales brutes	46,162 21	
Profits et pertes	6,662 81	
		$389,475 21
Balance		$69,685 39
A ajouter—Intérêts, escomptes et épargnes reçues		77,109 20
Profits nets		$146,794 59
A déduire le premier intérêt semi-annuel de 5 pour cent payé, et le second de 5 pour cent dû maintenant		100,000 00
		$46,794 59
Réserve pour les pertes non réglées et non acquittées		22,626 09
Balance à diviser		$24,168 50

La Compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Comptant en caisse	$143,686 71
Comptes à collecter	112,511 69
Comptes à recevoir sur nantissement	319,716 75
Comptes à recevoir sur primes	6,662 81
Actions de banque et autres ayant une valeur sur le marché	124,488 00
Bons circulation des E.-U. 6 pour cent, valeur sur le marché	12,900 00
Bons des E.-U. 4 pour cent, valeur sur le marché	145,475 00
Bons de chemins de fer de ville, du Waterworks et autres, valeur sur le marché	183,087 00
Propriété foncière	81,600 00
	$1,130,027 94

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de mai 1881.
ED. IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le mois courant, il a été résolu de payer sur demande un intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1881, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital de la Compagnie, et un dividende comptant de 15 pour cent aux actionnaires sur la somme de $149,906 29 de leurs primes de participation net pour l'année finissant le treize avril 1881.
E. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	J. C. Janey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken,	C. J. Leeds,
Sam'l Friedlander,	A. M. Hickman,
E. W. Walmsley,	Louis Bush,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Samuel H. Boyd,	[illegible]
Wm. J. Behan,	J. T. Buckner,
S. F. Kohlsman,	Henry Abraham,
Chas. Chaffe,	Chas. E. Black,
A. T. Janin,	Wm. A. Gwyn.

24mai—1m

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

DES bâteaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et toi' par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à
J. CONNER & Cie.,
Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.
Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.
29 mai—3m. D.Mar J.

CLAIBORNE COTTAGE,
Covington, Louisiane.

Pension par mois $30, par jour $1,50
Cette charmante résidence, située sur une colline, vis-à-vis la ville de Covington, sur la rive de la rivière Bogue-falaya, se recommande par la salubrité du climat, la beauté du site et ses sources à propriétés curatives.
Les familles désirant y prendre pension peuvent le faire en s'adressant sur les lieux.
J. JAUFFROID, propriétaire.
Mme E. JAUFFROID, directrice.
12mai—1m—mar JD

CULLUM SPRINGS,

A un mille à l'ouest de Bladon Springs, Ala. ouvert aux voyageurs le 1er juin 1881. Prix: au mois, $30; à la semaine, $10.
Pour des recommandations, s'adresser à M. J. Rykoski, rue Decatur, 52, et à J. Alsina, rue Dryades, 406, N.-O. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. et S. C. O'HARA, Bladon Springs, Ala. 28 mai—6 s

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; par quinze jours $25; par semaine $15. 21 mai—3m

BEERSHEBA SPRINGS

Au sommet des montagnes du Cumberland, comté de Grundy, Tennessee, à 2,350 pieds au-dessus du niveau de la mer.

CHAS. E. SMEDES & Co.,
PROPRIETAIRES.

CONDITIONS.

Par jour	$2.00
Par semaine	12.00
Par mois	40.00

L'HOTEL sera ouvert dès le 1er juin. Les édifices, les terrains, les lits et la literie, le linge de table, etc, tout est en parfait état. Il se trouve sur les lieux des sources naturelles et des sources d'eau ferrugineuse, indépendamment de l'eau de pluie recueillie dans des citernes. Le pays est magnifique et la nature y est plus belle et plus pittoresque que dans aucune autre région.—Bains russes et bains turcs, bains chauds et froids à l'hôtel même.—Excellents chevaux, voitures neuves, à prix modérés.—Table égale à celle d'aucun autre hôtel.—Musique pendant toute la saison.—Billets de chemin de fer, aller et retour, en vente dans les principaux bureaux, et à prix réduits.—Pour tous les points du Sud, du Sud-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest, Beersheba est la résidence de montagne la plus rapprochée, et placée au sommet de la plus haute montagne de la chaîne du Cumberland, elle est hors d'atteinte des fièvres et du choléra.
Malle tous les jours, avec bureau télégraphique au bureau même.
M. JNO. P. MUMFORD, et le major O. D. Hickle, du City hôtel, de la Nlle-Orléans, sont nos agents.
CHAS. E. SMEDES & Co.
19 mai—2m.

DEBALLAGE DE PRINTEMPS
CHEZ
GODCHAUX,
81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Casimire, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS,
EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.
LÉON GODCHAUX,
81 et 83, RUE DU CANAL.
13 mars—

Aux détenteurs de bons des Etats-Unis de cinq pour cent de 1881.

LES bons-coupons de cinq pour cent de 1881 en circulation et non rappelés le 12 mai 1881, seront payés au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 12 août 1881, et à partir de cette date, ces bons ne seront plus sujets à l'intérêt. Mais, sur demande faite au secrétaire du Trésor, avant le 1er juillet 1881, tout bon de cette catégorie, ainsi que $250,000,000 des bons enregistrés de cinq pour cent de 1881, non rappelés le 12 mai 1881, seront maintenus dans la circulation au gré du gouvernement, sujets à un intérêt de 3 1|2 pour cent annuellement à partir du 12 août 1881, sur le reçu, au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 1er juillet 1881 ou antérieurement, des bons à maintenir dans la circulation ainsi qu'il est pourvu plus haut, l'intérêt portant sur ces bons jusqu'au 12 août 1881, sera payé d'avance aux taux actuels des bons.

On peut disposer des bonds en faire une application pour leur continuation par l'intermédiaire du New Orleans National Bank, rue du Camp 54, qui se charge de leur transmission.
21 mai au 28 juin

LE COUNTRY VISITOR'S
SUMMER MAGAZINE
PARAITRA LE 19 COURANT.

CETTE revue mensuelle contiendra la description de nos Villes de bain, ainsi que des Histoires locales, Romans historiques, Anecdotes amusantes, impressions de voyage aux Attakapas, une grande variété de matières variées, Recettes médicales Tables de connaissances utiles, Heure de l'arrivée et des départs des trains et steamers pour les lieux d'excursions, avec la distance des stations et des villes de bains.—Prix 10 cts l'exemplaire.

Comme la circulation de ce numéro qui est sous presse pour paraître le 19 sera tiré à 10,000 exemplaires, ceux qui désirent annoncer feraient bien d'envoyer leurs annonces immédiatement.
Adresse
COUNTRY VISITOR,
15 mai— 102 rue de Chartres.

HENRY N. SIEBRECHT.
49....RUE ROYALE....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODÉRÉS.
21 avril—6m.

Biscontau Frères,
L'angle des rues Moyen et Broad.

GROCERIES, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et grains de coton, etc., à des prix bien réduits.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
14 nov—1 an.

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 21½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

LEON QUEYROUZE, OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
6 juil 30—1an Nlle-Orléans.

JOHN B. LEGIER,
Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
30v—6m MeVD

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 14 JUIN 1881
Avec lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
—AU—
Grand Opera House,
A
LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.
—LE—
MARDI, 14 JUIN 1881.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,

UN GROS LOT DE	$100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
MARDI, 14 JUIN 1881,
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
11,279 Lots s'élevant à	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du
MARDI, 14 Juin 1881.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées de chaque établissement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne au
No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Augustin B. Wheeler vs. La Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3366—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 28 juin 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain ou portion de terre d'une forme irrégulière, situé dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Commune, Carondelet et Gravier, dans le Premier District de cette ville, mesurant (au pied américain) deux cent trente-[illegible] pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue St-Charles, cent soixante pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Commune, cent quatre vingt-quinze pieds neuf pouces de profondeur et de face à la rue Gravier, et à peu près deux cent trente-neuf pieds dix pouces de largeur sur la ligne au fond, et qui est une ligne irrégulière. Le tout conformément à un plan particulier, dressé par Charles F. Zimple, député voyer général, en date du 12 décembre 1834, dont une copie certifiée est annexée à l'acte de vente de la dite propriété par John Hagan, de la compagnie de la Bourse d'Echange St-Charles, passé par devant H B Cenas, alors notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er mai 1835. Laquelle propriété a été achetée par la dite compagnie de l'Hôtel St-Charles, des commissionnaires liquidateurs de la compagnie de la Bourse et Banque, par acte passé par devant William Y. Lewis, alors notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la dite ville, le 8 août 1844.

2° Un autre terrain ou portion de terre d'une forme irrégulière et touchant dans le fond à celui ci-dessus décrit, et mesurant (au pied américain) vingt-trois pieds dix pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, et trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de deux cent quarante-deux pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à William W. Montgomery, s'étendant d'une des dites rues à l'autre et par une profondeur irrégulière du côté opposé touchant la propriété ci-dessus décrite en premier lieu, à savoir: de cent dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne commençant à la dite rue Commune et s'étendant à un point d'où il dévie de douze pieds un pouce et trois lignes, sur une ligne s'étendant vers la rue St-Charles, de l'extrémité de laquelle il dévie du côté de la rue Gravier, sur une ligne d'une profondeur de cent dix-huit pieds dix pouces et une ligne, le tout conformément à un plan du terrain fait par A. G. Blanchard, le 14 avril 1851, annexé à l'acte de vente de la dite propriété par la dite compagnie de William W. Montgomery, passé pardevant H. B. Cenas, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1851. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites propriétés consistant en l'Hôtel St-Charles, des salons de liqueurs, magasins, bureaux, etc., tels qu'ils sont actuellement sur les dites propriétés, avec tous les droits, passages, privilèges et servitudes qui y appartiennent. Etant la même propriété décrite dans l'acte hypothécaire sous la date du 1er avril 1853, de la compagnie de l'Hôtel St-Charles à John Egerton, passé pardevant H B. Cenas, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—I. L'acquéreur paiera au comptant, au moment de la vente, comme partie de son enchère, le montant de la dette du demandeur, en litige dans le procès ci-dessus garanti par hypothèque sur la dite propriété, la dette du demandeur, étant de Dix Mille Quatre Cent Cinquante Piastres, avec 7 pour cent d'intérêt par an sur $10,000 du 1er décembre 1878 et avec 5 pour cent d'intérêt par an sur $450 du 1er décembre 1878 jusqu'à parfait paiement.

Et l'acquéreur paiera également au comptant au moment de la vente les coûts et les frais de vente dans l'affaire ci-dessus.

II. L'acquéreur assumera le paiement des échéances non échues de la dite dette hypothécaire, savoir:

Quarante-sept mille piastres, le montant de quarante sept bons de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles, de mille piastres chacun, datés du 1er avril 1853, dûs le 1er décembre 1882, et aussi les coupons d'intérêt bi-annuel, de quarante-cinq piastres chacun, attachés à chacun des dits bons, représentant l'intérêt au taux de neuf pour cent par an, lesquels bons portent un des dits coupons échéant le premier de juin et un le premier de décembre de chacune des années 1881, 1882 inclusivement, faisant quatre coupons non échus attachés à chacun des dits bons, le montant des dits bons non échus, à savoir: Quarante-sept mille piastres, ou tel montant non échu à la date de la vente, avec intérêt, calculé jusqu'au jour de la vente, devant être retenu entre les mains de l'acquéreur comme partie de son enchère et devant rester garanti par l'hypothèque sur laquelle la vente est faite, la dite hypothèque résultant de l'acte de la date du premier avril 1853, passé pardevant H B. Cenas, notaire, modifié par les actes du dix-sept juin 1872 et 30 avril 1877, auxquels il est référé dans les pétitions respectives du demandeur.

III. Et le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27,—juin 3,10,17,24,28.

Alex Godenux versus Mme John M. Hisgen et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2889—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 28 juin 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District et désigné par le No un de l'îlet numéro six, borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Lyon et Upperline, le dit terrain forme le coin des rues Tchoupitoulas et Upperline et mesure trente huit pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et cent pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No deux et vingt-quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Deux certains lots de terre et améliorations, situés dans le même District et désignés sur un plan de H. C. Brown, voyer, en date du 10 juin 1879 et annexé à un acte de séparation passé pardevant Wm. H. Pascoe, notaire, le 14 juin 1879, comme lots Nos trois et quatre de l'îlet borné par l'Avenue Napoléon et les rues Jersey, Laurel et Berlin. Les dits lots mesurent chacun trente-et-un pieds trois pouces de face à l'Avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Et c'est la même propriété que la dite Mme Hisgen, défenderesse a acquise conjointement avec les autres héritiers forcés de la succession de feu Charles F. Steid'man's et conformément à un acte de séparation passé pardevant Wm. H. Pascoe, notaire, le 14 juin 1879. La dite propriété est devenue la propriété unique de la dite défenderesse, Mme Hisgen.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27,3,10,17,24,28 juin

Hyppolite Beiot vs. Mary Louise Meier

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2734—maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3553—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 5 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro onze, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Prieur, Johnson et Ste Anne, sur un plan dressé par Henry Moellhausen, arpenteur, daté du neuvième jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors un notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Prieur et Ste-Anne, et mesure, au pied américain, trente-huit pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Ste-Anne, trente-neuf pieds quatre pouces de largeur dans le fond, soixante-dix-huit pieds huit pouces une ligne de profondeur et façade à la rue Prieur, et soixante-dix-huit pieds cinq pouces et deux lignes de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus, par achat de Myrtle Courcelle, conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, le 8 mars 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin, 3,10,17,24, juil et 1,5.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de James D. Houston, demandant une monition No 3283—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela concerne, salut: Attendu que James D. Houston, a acquis de Samuel J. Hart, conformément à un acte passé par devant Andrew S. Hero Jr, notaire de la Paroisse d'Orléans, daté du 27ème jour de juillet 1880, la propriété ci-après décrite laquelle propriété a été adjugée par le dit Samuel J. Hart à une vente publique faite par le Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans, le 24ème jour de juillet 1880, en vertu d'un writ de saisie et de vente adressé par l'Honorable Seconde Cour de District Judiciaire, pour le Sixième et Septième District Municipal de la Paroisse d'Orléans, au Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Joseph E. Oglesby et als vs. Jos. Hernandez, No 2133 du dossier de la dite cour, la propriété ci-dessous décrite et a demandé à cette cour une monition en conformité à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870 des Statuts Revisés de la Louisiane.

Maintenant donc, que toutes les personnes intéressées sachent qu'elles sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, personnes qui peuvent établir un droit, un titre ou une réclamation sur la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque en ordre, décret ou jugement de la cour par laquelle ou dans laquelle le jugement a été rendu, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou les annonces, quant au temps ou à la façon dont la vente a eu lieu, ou pour tout autre défaut quelconque, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ainsi faite ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Qu'après la dite vente de la propriété ci-après décrite, Samuel J. Harte est devenu l'acquéreur pour la somme de vingt-trois mille piastres ($23,000) comptant.

Description de la propriété, telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du shérif, enregistré au bureau des transferts, livre 113, folio 290, 28 juillet 1880. Annotée dans le bureau du greffier de la Seconde Cour de District Judiciaire, pour les sixième et septième districts municipaux, 31 juillet 1880, et aussi enregistrée dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le livre d'actes No 1, folios 13, 14, 15 et 16, le 5 août 1880.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, à savoir:

Un îlet de terre, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro quarante-et-un conformément à un acte en partage de la succession de Mme Delachaise, passé pardevant Théo. Guyol, notaire à la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour d'avril 1855, compris entre les rues St-Charles, Apollo, Foucher et Amélie, et mesurant, au pied américain, trois cent six pieds six pouces de face à la rue St-Charles, trois cent quatre-quatre pieds plus ou moins de face à la rue Foucher, deux cent soixante dix-sept pieds dix pouces de face à la rue Apollo et trois cent quatre-dix pieds de face à la rue Amélie.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1881.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
[Signé] JAS. T. CLARK, Greffier.
Pour copie conforme,
Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 7 mai 1881.
E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
11 mai—11,24—10juin.

HENRI JOUBERT,
PROFESSEUR de VIOLON et D'ACCOMPAGNEMENT.
Résidence permanente à la Nlle-Orléans.
RUE ST-CHARLES. No 395
entre Première et Seconde.
13 mai—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Jacques Numa Lafargue vs Emile Guillaume Marmiche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,044.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 21 juin 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Remparts, Toulouse et Bourgogne, à savoir:

1° Un lot mesurant (au pied américain) trente pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds, borné d'un côté par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Gally et de l'autre côté par celle de M. et Mme Marmiche.

2° Un autre lot désigné par le numéro trois sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville le 13 octobre 1821, annexé à un inventaire de la succession de feu Pierre Sauseneau, en l'étude de Hugues Lavergne, alors notaire, en date du 24 octobre 1821; le dit lot mesure (au pied français) trente pieds de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de quatre vingt-neuf pieds et neuf pouces.

3° Un autre lot mesurant (au pied français) vingt-neuf pieds de face à la rue St. Pierre, sur une première profondeur de quatre-vingt-neuf pieds et un pouce entre lignes parallèles, à laquelle profondeur le dit lot ouvre à angle droit du côté de la propriété anciennement appartenant à veuve O'Brien et marqué "Delery," sur le plan ci-dessus mentionné, ce qui lui donne cinquante sept pieds et huit pouces de large sur une seconde profondeur de quatre-vingt-onze pieds entre lignes parallèles.

Les trois propriétés ci-dessus décrites appartiennent à la communauté d'acquets et de gains existant entre le défendeur ci-dessus et sa femme Ursule Adélaïde Perrilliat, ayant été acquis par eux au moyen du legs fait à eux conjointement par feu Guillaume Marmiche.

Des croquis indiquant exactement la position et les dimensions des trois terrains seront exhibés à la vente.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions:
I. Un montant au comptant suffisant pour payer les sommes suivantes, à savoir:

1° La somme de treize cent soixante-quinze 8|100 dollars ($1375 08) avec 8 0|0 par an d'intérêt, à partir du 1er janvier 1881 jusqu'à la date de l'adjudication.

2° La somme de six mille huit cents 56|100 francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, à savoir: treize cent douze 50|100 dollars, montant des quatre termes trimestriels d'intérêt, échus depuis le 16 novembre 1880, chacun de dix-sept cents 14|100 francs, ou de leur équivalent en monnaie des Etats Unis, trois cent vingt-huit 12 1|2|100 dollars.

3° Et les coûts et frais du susdit procès, plus les taxes qui peuvent être dues sur ces propriétés.

II—Le solde du prix d'adjudication devra être payé le 16 février 1887 avec intérêt au taux de 8 0|0 par an, payable trimestriellement en monnaie française, le premier terme d'intérêt devant être payé d'avance le 16 août 1881.

Le dit solde du prix d'adjudication et l'intérêt seront garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les dites propriétés; l'acquéreur devant se conformer sous tous autres rapports aux stipulations de l'acte authentique passé entre le demandeur et le défendeur pardevant S. Magner, notaire, le 16 février 1867, et à celles de l'acte d'extension passé le 25 septembre 1871 devant Charles Eusèbe Bedion et son collègue, notaires à Bordeaux, France, dont des copies sont enregistrées dans cette affaire.

Mais si le prix d'adjudication, déduction faite de la somme de treize cent soixante-quinze dollars et huit cents, ici premièrement mentionnés, avec intérêt de 8 0|0 par an du 1er janvier 1881, et des susdits frais et charges et taxes excède cinquante mille francs ou l'équivalent en monnaie des Etats-Unis, à savoir: Neuf mille six cent cinquante dollars ($9650); en ce cas l'excédant sera payé comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 mai—19,26, 3,9,16,21 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Veuve E. J. Soniat, femme de Jules Lavergne et Jules Lavergne, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3122. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, désigné par le No un sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 21me jour de mars 1857, et annexé à un acte enrôlé pardevant Ad. Boudousquié, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 3me jour d'avril 1857, le dit lot de terre mesure au pied américain vingt-six pieds un pouce de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds et de face à la rue Dauphine, ensemble avec la maison de résidence en briques à deux étages qui s'y trouve, et toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain lot de terre touchant au lot ci-dessus décrit et désigné par le numéro deux, sur le susdit plan, le dit lot mesure, conformément au dit plan, vingt sept pieds trois pouces de face sur la rue Hôpital, entre celles Dauphine et Bourgogne sur quatre-vingt dix-huit pieds de profondeur ensemble avec la maison en briques à deux étages qui s'y trouve et toutes les améliorations qui y appartiennent, ainsi qu'une allée située dans le fond du lot numéro un, ayant cinq pieds de largeur, ouvrant et faisant face à la rue Dauphine, et s'étendant sur une profondeur à la ligne de division des lots numéros un et deux; le tout conformément au dit plan, ensemble avec les numéros d'actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachés à chacun respectivement, à savoir: 86 actions sur le lot numéro un et 85 actions sur le lot numéro deux, séparément.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—L'acquéreur devra fournir des billets d'actions comme suit: Pour le lot numéro un, un billet d'action de quatre cent trente-six piastres ($436 00) et pour le lot No Deux un billet d'action pour quatre cent cinquante piastres ($450 00) échéant le premier jour de novembre 1881 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Les acquéreurs devant assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'actions ainsi souscrits devant être identifiés avec les actes suivants, à savoir:

1° Hypothèque de Valmont Soniat Dufossat à la Banque des Citoyens, pardevant J. Boudousquié, notaire, en date du 15 février 1841.
2° Production de billets d'action et division, par acte du 3 avril 1857, passé pardevant A. Boudousquié notaire.
3° Vente par Mme Samuel Moore à Mme Soniat, conformément à un acte du 29 février 1858, pardevant A. Boudousquié, notaire.
4° Acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12,19,26—2,9,14 juin

James Beattie vs W. M. M. Witherell

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,624, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,407.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme les lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans la salle d'étude de H B Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, soixante dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du No Trois. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre, mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot No trois et de soixante-seize pieds un pouce et deux lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, si toutefois il en a, à la batture ou toutes les autres terres se trouvant entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six, sur un plan par E. Baisson voyer, en date du 25 avril 1836 et déposé dans la salle d'étude de F. Grima, notaire de cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Pleasant et Toledano et s'étendant en profondeur au fleuve Mississippi, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées et servitudes y appartenant, aussi tous les accessoires et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot, étant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederic Fawcett, par un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12, 19, 26—juin 2, 9, 14.

Zacharie Bruenn vs. Frederick G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 3198—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St-Philippe et désigné par le No vingt et-un; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Robert L. Bellsdel, selon un acte passé pardevant E. E. Hagan, notaire, le 10 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra payer au comptant le montant des frais et charges des procès et de la vente, honoraires d'avocat, sur le montant en litige, et les taxes sur la propriété. 2° Le reste du prix devant être divisé également en deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant E. E. Hagan, notaire, le 10 avril 1880, chacun des dits billets étant de mille piastres ($1,000) et chacun daté du 10 avril 1880, un des dits billets (étant celui en litige) est payable à douze mois de date et l'autre payable à dix-huit mois de date, et tous deux portant intérêt à raison de huit pour cent, par an de l'échéance; l'acquéreur devant payer au comptant la portion du prix revenant sur le billet à douze mois qui est en litige, et devra garder en main la portion du prix revenant à l'autre billet à dix-huit mois qu'il devra payer à l'échéance. 3° Et le reste du prix d'achat, s'il en reste, devra être payé au comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 26 juin2 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Charles T. Maillard et mari et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3604,—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Clinton, Bienville, Douane et Peters, désigné par le lot No 7 du dit îlet, conformément à un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 31ème jour de décembre 1832 et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire en cette ville, dans le livre des plans No 1, folio 59, le dit lot de terre mesure (au pied américain) vingt cinq pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Peters, vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, quatre-vingt-dix pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne supérieure traversant de la dite rue Peters à la rue Clinton, et quatre vingt-sept pieds trois pouces et six lignes de profondeur sur la ligne inférieure et traversant aussi de la rue Peters à la rue Clinton. Les dites mesures étant plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesdites bâtisses consistent en un magasin en briques à trois étages connu par le No 37 rue Peters. Ensemble avec 93 actions du fond hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées, étant la même propriété qui a été acquise par feue Mme Emilie Breaux, au moyen d'une vente à partage faite entre les héritiers de feu Samuel Locke, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1869

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action de quatre cent quatre-vingt piastres, payable le 1er novembre 1881 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec un acte hypothécaire passé par Mme Emilie Breaux en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pardevant F. Grima, notaire, le 10 mars 1869 et avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23, 30, juillet 7, 12.

Richard Lloyd versus Charles M. Chase.

ANCIENNE QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,843, maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3617—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 12 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters anciennement Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Race et Orange, désigné par le No Six sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 3 mai 1850 et déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire en cette ville, et mesurant soixante-douze pieds trois pouces et quatre lignes de face rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, cent cinquante quatre pieds de face à la rue Orange, cent quarante et un pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne du fond qui la divise du lot No Cinq, et trente-six pieds six pouces et une ligne dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par un acte d'achat de W. C. Lipscomb, passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, le 29 mai 1872, enregistré au bureau de transfert, livre 100, folio 424.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,12 juil.

Succession de Susan Darcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3416—En vertu d'un ordre de vente en date du 30 mai 1881, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 5 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poète, Grands Hommes (ou Dauphine), Espagne et Craps (ou Bourgogne), formant l'encoignure des rues Poète et Grands Hommes (ou Dauphine), et ayant trente pieds de face à la rue Grands Hommes (ou Dauphine) sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds façade à la rue Poète entre lignes parallèles (le tout au pied français). Le dit morceau ou portion de terre est formé d'une partie du lot numéro cent quarante-cinq sur un plan du faubourg Marigny, déposé en l'étude de Felix de Armas, anciennement notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Laquelle propriété a été acquise par achat de George Brewer de cette ville, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 27 juin 1871, enregistré dans le bureau de transfert dans le livre 99, folio 640.

2° Une certaine portion de terre, située dans le 3me District de cette ville, commençant à une distance de trente pieds de face à l'encoignure de la rue Poète et ayant quinze pieds de face à la rue Grands Hommes ou Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds, entre lignes parallèles, le tout au pied français. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception ou réserve. Laquelle propriété a été acquise par achat de James Brown, de cette ville, conformément à un acte pardevant Onésiphore Drouet, notaire, le 11me jour de mai 1868, enregistré au bureau de transfert, livre 95, folio 90, et

Un certain lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes, Craps, Espagne et Poète, mesurant quinze pieds de face à la rue Grands-Hommes maintenant Dauphine, sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds, entre lignes parallèles (au pied français). La dite propriété commençant à une distance de quarante cinq pieds de l'encoignure de la rue Poète, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, laquelle propriété a été acquise par achat de Wm. Massey, de Philadelphie, Pa., conformément à un acte pardevant Edward G. Gottschalk, notaire, le 27me jour d'avril 1870, enregistré au bureau de transfert, dans le livre 96, folio 627.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes, Poète, Espagne et Craps, commençant à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Poète et mesurant trente pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds, entre lignes parallèles (au pied français), le dit a été acquis par achat de John Peter Kelly and John William Florence Gardiner, tous deux de cette ville, conformément à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 10me jour du mois d'octobre 1870, enregistré au bureau de transfert dans le livre 98, folio 190. Le dit lot est formé d'une partie du lot No 189, sur le plan original du dit faubourg Marigny.

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'îlet No 104, sur un plan particulier annexé à un acte passé le 10me jour d'octobre 1837 pardevant Théodore Seghers, notaire en cette ville.

Le dit lot mesure, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Espagne, entre les rues Morales et Bons Enfants, sur une profondeur de cent dix-sept pieds.

Le dit lot est composé de trente-et-un pieds de face du lot No 10 et un pied de face du lot No 9, du plan particulier fait par Joseph Pilié, le 13me jour d'avril 1834, et annexé à un acte passé le 19me jour de décembre 1834, pardevant le dit notaire Seghers. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans réserve. Laquelle propriété a été acquise par achat de Mlles Marguerite Sophie Dasdunes et de Julie Félicité Elisa Dasdunes de cette ville conformément à un acte passé pardevant Onésiphore Drouet, le 19me jour de mars 1869 enregistré au bureau de Transfert, livre 96, folio 73.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juin 2,9,16,23,30—5 juil

Succession de Marie Elise Camus, femme décédée de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 3080—En vertu d'un ordre de la susdite cour à moi adressé, en date du six mai 1881, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, le SAMEDI, 11 juin 1881, à midi:

Les quatre cent trente sept-trois mille soixante douzièmes (437|3072) de neuf lots de terre situés en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Cadix, Iena et Magnolia, désignés par les numéros 2 à 10, sur un plan de C. A. de Armas, daté le 16 mars 1872 et déposé en l'étude de E. Commagère, notaire, le 9 mai 1873, d'après lequel plan les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Camp sur les profondeurs suivantes, les lots Nos 5 à 6, chacun 150 pieds et les autres lots chacun 127 pieds.

Conditions—comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10 17 24 31 juin 7.

John McCaffrey vs. Mlle Kate Nugent et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 2 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, réclamations et intérêts de la défenderesse, Mlle Kate Nugent à un certain procès maintenant pendant à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, intitulé Kate Nugent vs. John McCaffrey, No 3306, du dossier de la dite cour, le dit procès étant pour l'annullement et la mise de côté d'une certaine vente faite par le shérif de la paroisse St Tammany, le 8 juin 1874, de certaine propriété foncière dans la dite paroisse St-Tammany, décrite dans la pétition dans le dit procès, et pour loyer, revenus et dommages, s'élevant à cinq mille ($5,000) piastres. La dite réclamation pour loyer, revenus et dommages étant néanmoins sujette aux décisions récentes de la Cour Suprême de la Louisiane dans le dit procès.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—31juin 7 14 21 28, 2 juil

Geo. Brandt vs. E. G. Marmiche et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1892.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St-Pierre, désigné par le No six, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 6 mars 1829, déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 4 avril 1829, le dit lot mesure (au pied français) vingt pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de soixante pieds. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la maison portant le numéro municipal 137 sur la dite rue Remparts et tous les droits, voies, servitudes habituelles et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mai—21,28—4,11,18,21 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

620 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 10 juin 1881, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—
620 caisses bottes, souliers et brodequins,
Formant un bel assortiment
Aussi le contenu d'un magasin de détail de la ville.
Conditions à la vente.

PAR D. E. MORPHY

Farine de maïs (Cream meal) et maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, SAMEDI, 11 juin 1881, à 11 heures et demie du matin, au Union Warehouse, coin Notre Dame et Tchoupitoulas—
519 barils (cream meal) farine de maïs.
Immédiatement après au Eagle Warehouse:
600 sacs maïs.
Conditions—Comptant. 10 juin—2t.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Walter Millard.

Les quatre magasins en briques à deux étages.
No 68 rue Tchoupitoulas,
No 70 rue Tchoupitoulas,
No 109 rue St. Charles,
No 22 rue Bienville.
Le magasin en bois recouvert en ardoises, rue Poydras, près de la rue St. Charles.
Les deux magasins en briques à quatre étages.
No 67 rue Tchoupitoulas,
No 71 rue Tchoupitoulas.
Les deux magasins en briques à trois étages,
No 84 rue Peters,
No 141 rue Julia.
La belle résidence en briques avec quatre lots de terre, au coin des rues Joséphine et Chestnut.
Dans l'affaire de la succession de Walter Millard, décédé.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No 2800.

PAR W. I. HODGSON, encanteur.—Bureau 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juillet 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, sera vendu conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 juin 1881, pour le compte de la succession Walter Millard, décédé, Dossier No 2800, à l'encan, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur parcourant tout l'îlet et faisant face à la rue Commerce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages bien bâti, désigné par le No 68 rue Tchoupitoulas, avec fenêtres à l'épreuve du feu, et loué à MM. Vairin & Mortimer, marchands de Produits de l'Ouest, jusqu'au 1er octobre 1881, à raison de $600 par an.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 24 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur traversant l'îlet et faisant face à la rue Commerce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages, bien bâti avec fenêtres à l'épreuve du feu et loué à MM. Vairin & Mortimer jusqu'au 1er octobre 1881 à raison de $500 par an.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, St Charles et Carondelet désigné par le No 8, mesurant 22 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur entre lignes parallèles de 108 pieds 8 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent le magasin en bois recouvert en ardoises dont on s'est servi comme un entrepôt pour du marbre loué nominalement à $10 par mois à Carrick & Bolling jusqu'au 1er octobre 1881

Second District.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Chartres et Decatur, désigné par le lot No 7 et mesurant 27 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, 22 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 108 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne plus près de la rue de Chartres sur une première profondeur sur l'autre ligne latérale de 86 pieds 9 pouces et 8 lignes se rétrécissant alors 4 pieds 8 pouces, puis une seconde profondeur de 42 pieds 6 pouces et 4 lignes à la ligne du fond.

Les améliorations comprennent un entrepôt en briques à deux étages désigné par le No 22 de la rue Bienville, loué à H. Loubat jusqu'au 1er octobre 1881 à raison de $10 par mois.

Quatrième District.

5° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Coliseum, Joséphine et Jackson, désignés par les Nos 1 2 3 et 4 qui se touchent et mesurent chacun 24 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 141 pieds 10 pouces et 6 lignes, le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Joséphine le tout entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent une belle et agréable résidence en briques à deux étages, avec mansarde, recouverte en ardoises avec dépendances en briques à deux étages contenant 2 salons, corridor, salle à manger cuisine et 3 chambres au dessus et 9 ou 10 chambres à coucher au dessus, cabinets, lieux d'aisance, devants de cheminées en marbre etc., etc., gaz partout, une cour magnifique, verte, arrosée et louée à P. E. Mortimer jusqu'au 1er octobre 1881, à raison de $900 par an.

—AUSSI—

Au même local et au même temps et pour le compte de la dite succession, il sera vendu—
L'intérêt indivis de cinq quatorzièmes 5|16 dans la propriété suivante décrite ci-dessous:

Premier District.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Poydras et Lafayette, mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur traversant l'îlet jusqu'à la rue Foucher, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, bien bâti, avec fenêtres à l'épreuve du feu, désigné par le No 67 de la rue Tchoupitoulas et loué à MM Hernsheim & Bro, jusqu'au 1er octobre 1882, à raison de $1200 par an.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même îlet que la propriété décrite en dernier lieu, mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur traversant l'îlet jusqu'à la rue Foucher, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, parfaitement construit, avec volets à l'épreuve du feu, connu comme le No 71 rue Tchoupitoulas, et loué à MM Hernsheim & Bro jusqu'au 1er octobre 1881, au taux de $1200 par an.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Nlle Levée), Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de 137 pieds, traversant l'îlet jusqu'à la rue Commerce, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, parfaitement construit, avec volets à l'épreuve du feu, connu comme le No 84 rue Peters et loué à "Webster & Dillingham Mills" jusqu'au 1er octobre 1882, à raison de $450 par an.

9° Un certain lot de terre, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia Girod, Camp et Magazine, mesurant 25 pieds 3 pouces de face à la rue Julia, sur une profondeur de 96 pieds 7 pouces.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, parfaitement construit, avec résidence au premier et magasin au rez-de-chaussée, connu comme le No 141 rue Julia, et loué à W. S Lacour et autres, jusqu'au 1er octobre 1881, au terme de $120 par an.

—AUSSI—

Le même jour et au même endroit, pour compte de la même succession, il sera vendu—
Le deux cent quarante-cinq deux cent quatre-vingt huitième (245|288) intérêt indivis dans

10° Un certain lot de terre, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné par le No 8 et mesurant 22 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages, connu comme le No 109 rue St-Charles, loué à J. G. Lee, jusqu'au 1er décembre 1881, au taux de $240 par an.

Le tout plus ou moins, et conformément aux plans faits par J. F. Braun, arpenteur, en date du juin 1881.

Conditions—Comptant au moment de transférer les titres, un dixième devant être payé comptant sur les lieux pour lier l'acheteur.

Actes de vente par devant Andrew Hero Jr, notaire, No 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, en comprenant les taxes dues et exigibles en 1881.
9 juin—9,12,19,26—3,9, juil.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17....RUE BARONNE....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au dessus de [illegible] dollars. 9jan—1an

Félix J. Dreyfous vs. Hilaire Ascenmacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3257—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 25 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 21, dans l'îlet No 64, borné par les rues Espagne, Mandeville, Robertson et Claiborne et mesurant au pied américain 35 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds. Etant la même propriété que le défendeur a acquis par achat de la succession de M. Kastner, conformément à un acte passé par devant Abel Dreyfous, notaire, le 15 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24,31—juin 7,14,21,25.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison à l'encan.
Succession de Francis Graham.
No 3353—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet, MERCREDI 15 juin 1881 à 11 heures du matin, sur les lieux No 317 rue Liberté, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1881, il sera vendu à l'encan dans la succession de Francis Graham.
Certains meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.
Conditions comptant avant livraison.
5 juin—5 à la vente.

PAR C. E. GIRARDEY

Troisième Vente.
VENTE DE RECEVEUR
D'un stock considérable de Meubles fins, de qualité moyenne et ordinaires
COMPRENANT
De riches et élégants ameublements de salon, de chambre à coucher et de salle à manger,
En bois de rose, acajou et noyer.
AUSSI
Un grand assortiment choisi de Lits Victoria et autres,
Armoires à glace, à une porte ou deux, fine et simples,
Bureaux—Lavabos—Tables à dessus en marbre—Side Boards,
Glaces
Avec cadres dorés et autres,
Tables à manger à allonge,
Sofas, Canapés, Fauteuils, Porte-chapeaux, Tabourets et meubles de bureau, tels que
Pupitres, Fauteuils tournants et autres, etc.
Dans l'affaire de
J. W. Davis Furniture Manufacturing Co. et S. Beirsdorf et autres
vs.
L. Leconte & Co. et C. Menendez.
No 9323, Cour de Circuit des E.-U. d'Amérique pour le 5e Circuit et District oriental de la Louisiane.

PAR C. E GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp, LUNDI 13 juin 1881 commençant à 10 heures du matin, dans l'édifice Nos 131 et 133 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, et les jours suivants jusqu'à ce que tout le stock soit écoulé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis d'Amérique pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, en date du 1er mai, 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, tous les effets mobiliers et appartenant aux défendeurs et contenus dans l'édifice en briques à quatre étages désigné par les Nos 131 et 133 rue de Chartres entre St Louis et Toulouse, lesquels comprennent:

Un stock très considérable et parfaitement assorti de meubles fins, de qualité moyenne et ordinaires de salon, chambre à coucher et salle à manger, meubles de bureaux, de bibliothèque et de cuisine, selon l'inventaire enregistré à la cour et au bureau des encanteurs.

Conditions: Comptant pour toute somme au dessous de $200, à soixante jours de vue pour toute somme au dessus de $200 et au-dessous de $500, à 4 mois de crédit en billets approuvés et endossés à la satisfaction des parties, pour toute somme au-dessus de $500.
22mai—à la vente.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magnifique terrain avec bâtisses en briques rue des Remparts No 219 côté sud.
Succession de Madame Mathilde de Morant, veuve de James Hepburn.
Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans No 2174.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1881, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Remparts, St Claude, Dumaine et St Philippe, lequel lot de terre mesure 87 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble une maison basse en briques No 219, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine basse en briques de plusieurs chambres et d'autres améliorations qui y sont construites.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à un fermage ground rent en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison de six pour cent d'intérêt par an sur un capital de $1700. Les dits intérêts sont payables par trimestre à raison de $25 50|00 par chaque trimestre, faisant un intérêt annuel de $102 sur $1700.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—La dite somme de $1700, sera assumée par l'acquéreur en outre du prix d'adjudication et la balance de son enchère sera payable de la manière suivante, savoir:

Le tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et la clause de non aliénation et privilège de vendeur.

Les bâtisses seront maintenues assurées pour un montant raisonnable, et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur pour le bénéfice des porteurs des billets. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent seront à la charge des acquéreurs.

Les taxes d'Etat dues en 1881 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix d'achat.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Acte de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 mai 28—juin 4,11 18,25—juil. 2.

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3611.
Henry Danseraau vs. ses créanciers.

LES créanciers de Henry Danseraau et toutes les autres personnes intéressées sont prévenus qu'une assemblée des dits créanciers dans cette affaire aura lieu au bureau de John L. Larose, Esq. notaire, le 21me jour de juin 1881, à onze heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.
Nlle Orléans, le 8me jour de juin 1881.
E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
9juin—9.14.18.

Etat de la Louisiane. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3236—Maurice J. Fass versus ses créanciers.

Aux créanciers de Maurice J. Fass et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Joseph D. Taylor, Esq., un notaire, le neuvième jour de juin 1881, à 11 heures du matin, dans le but de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1881.
E. A. LUMINAIS,
Sous-Greffier.
4 mai—4, 18 29 juin9

Avis de Maitre des Requêtes.
Aux créanciers de L. Leconte & Co.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et le District Oriental de la Louisiane, dans l'affaire de J. W. Davis Furniture Manufacturing Company & S. Beisdorf et autres contre L. Leconte & Co. et C. Menendez, No 9,323 du docket, les créanciers des défendeurs L. Leconte & Co. sont par les présentes notifiés de présenter leurs réclamations au soussigné, avec les preuves qui lui permettront de se prononcer sur leur validité, au bureau No 47, rue du Camp, en cette ville, LUNDI, 23 juin 1881, à 6 heures du soir.
Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 22 mai 1881.
J. W. GURLEY,
Master in Chancery.
23 mai au 22 juin 1a

SALON DE BARBE
DE
JULES MAILLEVIN,
36 rue St-Charles, en face l'hôtel St-Charles
Réduction de Prix:
Coupe de cheveux 25 cts. Shampooning 25 cts.
Brossage de tête à la machine.
JULES MAILLEVIN,
23 avr—3mt12j Propriétaire.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allmy François Joseph	Huneau Mme née Mouriane
Audibert François	Jean Mme, bouchère
Antoine Martin	Le Rousic Jean Marie
Aubergier Amet	Lacase François
Bourre Jean	Laguillonie François
Boyer Auguste	Larcade Laurent
Bettinger Jean Baptiste	Lafont Joseph
Bonnant Henriette	Laporte Joseph
Billmann Philippe	Labarrère Armand
Blondeau Louis	Legrand Jules Numa
Bertrand Eugène	Lamy Charles
Cauvriade Eugène	Michel Leopold
Chaubet Jean	Mounston Catherine
Chauveau Louis	Merlas Baptiste
Castex Paul et Marie Anne	Majestre Pierre Martin
Chatelain Catherine	Olard Etienne
Cassé Bertrand	Peterson Mme Marck née Madelon Horny
Chavagneux Etienne	Peterson Napoléon et Philomène
Durand Alphonse	Pequinot Augustin
Dumesnil Benjamin	Philastre Eugène
Daujan Bernard	Pesse Pierre
Dumist Louis	Piot Antoine
Douard Jean François	Rival Marie
Dessens Jean	Rocques Jean Baptiste
Ducoin Marc	Robert Edmond
Fischard Emile	Rolland Ernest
Flain Julien	Reisseigner Louis
Flueschmann Thérèse	St Martin Joseph
Faudouas Prosper	Sanparin Bernard
Fontaine François	Salles Clément
Gelé Jean	Scheter Rose
Grumbach Max	Souchet Marie Victoire
Guillou Clodomier Auguste	Trech Vincent
Gèze Mme Vve	Tessarand Jacques
Guignon Stanislas	Wangen Jean Baptiste
Hulin Pierre	
Henry Dieudonné	

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881,
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
11 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Livres de droit et autres, meubles de bureau, etc.
Succession de Victor Olivier jne.
No 2890—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale LUNDI, le 20 juin 1881, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique au No 140 de la rue Gravier, entre St Charles et Camp, en vertu d'un décret de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 juin 1881, pour le compte de la dite succession—

La bibliothèque du défunt comprenant une collection de livres de droit et autres de valeur;
Aussi des meubles de bureau, tels que bibliothèques, bureaux, chaises, etc.
Conditions: comptant sur livraison.
8 juin—12 16 20

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Second District.

No 73 rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, résidence en briques à deux étages, avec mansarde.

No 303 rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, résidence en briques à deux étages, avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 11 juin 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, SANS LIMITE OU RESERVE:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Royale et Bourbon, mesurant 23 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pieds 6 pouces. Les améliorations comprennent la belle et confortable résidence en briques à deux étages, avec mansarde, avec verandah en fer, ayant deux chambres à l'étage inférieur, deux chambres au second étage, chambre dans la mansarde, bâtisse en briques à deux étages dans le fond avec 4 chambres, cuve, lieux d'aisance, &c., &c., désignée par le numéro municipal 73, rue des Ursulines.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Hôpital, Royale et Quartier mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent cette agréable résidence de famille en briques et à deux étages avec mansarde, désignée par le No 303 rue de Chartres, ayant à peu près 6 chambres, avec bâtisse en briques à deux étages reliée au corps principal de logis, ayant à peu près 6 chambres, écurie, porte cochère, cour pavée lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—1|4 ou plus comptant la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal à celui des billets souscrits, rembourser les primes d'assurances non expirées, assumer et payer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
2juin—à la vente.

Propriétés améliorées dans le Premier et le Septième District.

No 185 rue de l'Annonciation, entre Robin et Terpsichore. Résidence en bois à deux étages.

Deux cottages rue St-Charles, près du dépôt du chemin de fer de Carrollton, Septième District.

James M. Dowling vs. ses créanciers.
No 2215—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau No 46 rue Royale, MARDI, 28 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1881 dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les Avenues Canal et St Charles, les rues Short et Hampton, désigné par la lettre A, mesurant 31 pieds de face à l'Avenue St Charles, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, en retraite sur la rue, contenant 4 chambres, avec cuve, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les Avenues Canal et St Charles, les rues Short et Hampton, désigné par la lettre B, mesurant 31 pieds de face à la rue St Charles sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, en retraite sur la rue, avec balcon devant et derrière, 4 chambres, etc., ainsi qu'une cuisine en bois à un étage contenant 2 chambres avec cuve, lieux d'aisance etc.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Robin, Terpsichore et Constance, désigné par le No 2, d'après un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 18 mars 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire de cette ville, ayant au pied américain 25 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un édifice en bois à deux étages couvert en ardoises, en retraite sur la rue, avec balcon à chaque étage, 2 salons, vestibule, 2 chambres à coucher et cabinet, etc., ainsi qu'une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant une chambre, cuisine, office, 3 chambres à coucher, balcon sur le côté avec cour, lieux d'aisance, etc. La façade est garnie d'une grille en fer, et l'espace entre la rue et la maison est pavée en tuiles. La propriété porte le numéro municipal 185, rue de l'Annonciation.

Le tout conformément à un plan dressé par Edgar Pilie architecte, en date du 25 mai 1881.
Conditions: comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Omer Villere, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26 mai—2,9,16 23 et 28 juin.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Villa d'été de valeur à Mandeville.
Succession de Joseph W. Gerard.
No 3231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 18 juin 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D en date du 11 mai 1881, la propriété ci-dessous décrite:

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany dans l'îlet borné par les rues Gerard, Lafitte, Lake et Claiborne désignés par les lots Nos 2 et 3 et mesurant chacun 250 pieds de profondeur, d'après un plan de Castaing et Celles du 4 août 1866. Les améliorations comprennent un cottage élevé avec six chambres dans le corps principal et trois chambres dans les dépendances.

2° Un certain lot de terre dans la susdite ville désigné par le lot No 16 dans le même îlet, le même plan que celui ci-dessus et mesurant 50 pieds plus ou moins, de face à la rue Gerard sur 250 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, avec dépendances, écuries, etc., contenant cinq chambres et deux cabinets dans le corps principal du logis, entouré d'une grande et vaste galerie, arbres donnant de l'ombrage, etc.

3° Deux lots de terre dans la même ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 32 borné par les rues Jefferson, Monroe, Adams et Coffee, sur un plan fait par Castaing & Celles le 4 août 1866. Le lot No 1 mesure 500 pieds de face à la rue Jefferson, la même chose sur chacune des rues Adams et Coffee, sur 500 pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot No 2, et le lot No 2 mesure 500 pieds de face à la rue Adams, la même chose sur chacune des rues Adams et Coffee, la même largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot No 1, conformément au plan ci dessus, comprenant l'îlet entier.

Aussi, le contenu des dites propriétés décrites en premier et second lieu, toutes deux étant élégamment meublées. Aussi, un lot de bois de charpente pour construire un wharf.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets avec hypothèque et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles d'honoraires d'avocat, assurances, etc., conformément au dit ordre de cour.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17mai—17 21 28 29 juin5 12 18

Propriété de valeur sur la rue du Canal, entre celles Dorgenois et Rocheblave.
Succession de Wm. E. Jervey.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 2864.

PAR B. ONORATO, Encanteur.—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 18 juin 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mai 1881, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Jackson, maintenant Gasquet, et désigné par le No 4 de l'îlet No 7 lequel lot mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 8 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4,11,18.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi 4 juin 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Bragna Vicenzo	Nechaje Nicolai
D'Azaro Giovanni	Paretti Carlo
Devaux Isidore (ancien libraire)	Petit Xavier
Larezzia Onofrio	Pequegnot Etienne
Lafaver Antonino	Rode Guillermo
Lorenco Gaetano	Roeden Hugo Baron
Gardères R	Santamo Salvatore
Michel L Bar	Terret Gabriel
	Toussel Jean

LISTE DES DAMES.

Canton Marie Mme Vve
Segt Marie Mme
Weil Ben Mme Vve
Valencia Gache Mme.

W. L. McMILLEN,
Maître de Poste.